



Service Universitaire de Formation Continue
de l'université François-Rabelais de TOURS.
Politique tarifaire des formations continues 2015-2016 (VD)
Commission des moyens du 27 février 2015

Création d'une tarification spécifique pour les agents de l'université de Tours bénéficiant d'un Congé de Formation Professionnelle (2 dossiers de CFP/an) :

Le CFP est un dispositif qui est décidé par l'université et mis en oeuvre par la DPRH.

2 alternatives sont proposées (A ou B)

(A) forfait-stagiaire (310€) payé par le stagiaire
+ 10% du tarif non financé également payé par le stagiaire (qui reviendra à la composante)

(B) forfait-stagiaire (310€) payé par le stagiaire, à l'exclusion de tout autre frais de formation

Cette tarification sera en application dès la rentrée 2014.

Autre cas de figure :

En parallèle de ce dispositif, il peut y avoir des besoins de monter en compétences des agents de l'université souhaitées par le service ou le département de rattachement de l'agent. Cette montée en compétences peut être proposée en donnant accès aux agents de l'université aux formations ouvertes aux adultes extérieurs à l'université.

Une consultation pourra être menée auprès des responsables administratifs, des laboratoires et des composantes pour définir les cas de figure dans lesquels ils souhaiteraient envoyer certains de leurs collaborateurs en formation dispensées par l'université.

Pour encourager cette montée en compétences des agents de l'université, des frais de formation modestes pour le service, et sans surcoût pour l'université, pourraient être financés par le service ou le département de rattachement de l'agent et/ou l'agent.